

Dans le second degré : Les psychologues...

Depuis leur mobilisation victorieuse contre la décentralisation en 2003, les conseillers d'orientation-psychologues ont eu à subir une offensive idéologique majeure contre l'appartenance de leur métier au champ de la psychologie¹.

Pas moins de 15 rapports en 7 ans, tous construits sur le même modèle pour discréditer l'action des conseillers d'orientation-psychologues et en désigner la cause « prétendue » : leur formation et leur qualification de psychologue² !

Depuis, le MEN organise l'asphyxie du corps et du service en ne remplaçant plus qu'un conseiller d'orientation-psychologue sur 6 partants en retraite et prépare l'entrée du réseau des CIO dans le service d'orientation tout au long de la vie, en mettant en œuvre un plan de fermeture d'un CIO sur deux... L'accompagnement de l'élaboration des projets d'avenir est devenu une compétence communément partagée par tous les membres de l'équipe éducative tandis que les missions des Co-Psy tendent à être de plus en plus définies par les besoins extérieurs au système éducatif pilotée par les politiques d'insertion professionnelle.

Un rôle fondé de plus en plus sur « l'expertise »

Comme dans les autres champs d'action des psychologues, l'intervention des Co-Psy est de plus en plus attendue en terme d'évaluation et de diagnostics par rapport à certains publics : Adolescents handicapés ou de l'enseignement adapté, jeunes décrocheurs ou en situation d'absentéisme, élèves nouvellement arrivés en France, adolescents rencontrant de sérieux problèmes de comportements dans l'institution ou d'importantes difficultés scolaires.

Mais les liens entre projection dans l'avenir, rapport aux études, construction de l'identité et élaboration d'un projet de formation scolaire puis professionnelle, sont systématiquement niés pour tous les élèves. L'ensemble de ce processus complexe est constamment réduit à une série d'opérations cognitives, rabattues sur le traitement de l'information. Aucune place n'est accordée aux transformations profondes qui affectent le psychisme à l'adolescence, le rapport à soi, aux autres et au monde, dans une nouvelle inscription temporelle et sociale. De même le suivi des élèves, notamment grâce aux entretiens psychologiques, sont renvoyés sur des « enseignants tuteurs » dont le positionnement et l'absence de formation ne peuvent que générer de multiples problèmes.

L'orientation est réduite à un projet d'insertion professionnelle qui doit être construit et suivi au plus près puisque, dans

8

la conception libérale, c'est cet objectif qui justifie les dé-

penses consenties pour l'Education. On comprend mieux alors l'insistance sur le réalisme des projets et la dénonciation de l'échec scolaire comme unique produit d'une erreur d'orientation !

Quelle place pour le développement du sujet ?

Le discours dominant met en avant le retour à des conceptions rétrogrades qui situent dans le sujet l'origine de ses difficultés et n'accordent aucun espace ni aucun temps, pour le développement psychologique et social. Désormais les élèves sont autorisés ou non à poursuivre leurs études dans la filière choisie sur la base de l'évaluation de leur autonomie, de leur implication dans leurs projets, de leur motivation. Mais l'Ecole ne s'interroge nullement sur la signification de ces concepts, au-delà des représentations sociales communes, ni sur les conditions permettant ce développement pour tous.

Ces dispositifs³ importés de l'entreprise, visent à inculquer des normes de conduites aux collégiens et aux lycéens et à en mesurer la conformité. Cette « mise en grille » exigée dans de nombreuses procédures conduit à une véritable « réification de l'humain » au nom d'une prétendue objectivité.

Elle est favorisée par le glissement organisé, des missions d'un personnel sur l'autre qui confie la responsabilité de l'accompagnement et du conseil à des enseignants non formés alors que leur positionnement d'évaluateur les empêche de jouer ce rôle.

Néanmoins, l'ambiguïté persiste puisque la fiche du répertoire métiers mis au point par l'EN, est intitulée « conseiller d'orientation » alors que son contenu fait clairement apparaître la nécessité de

posséder un diplôme de psychologue pour les exercer ! La mobilisation organisée par le Snes contre cette dénaturation du métier des Co-psy et contre le démantèlement du service public d'orientation de l'Education Nationale a contraint le MEN, lors du dernier CTPM, à reconnaître la qualification de psychologue et à en décliner les activités. Il faut pourtant rester extrêmement vigilant sur les suites qui seront données à ce texte sur le plan réglementaire.

La FSU a clairement affirmé lors des audiences et des groupes de travail à la DGRH, sa revendication de création d'un corps de psychologues de l'Education Nationale de la maternelle à l'université, regroupant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation-psychologues, tout en respectant la spécificité de leurs métiers et de leurs lieux d'exercice.

Des psychologues dans l'Ecole, c'est la garantie d'un espace et d'un temps pour les enfants et les adolescents ; c'est la recon-

